RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SARL ABC GARAGE MOUSSY
Au capital de 10.000€
Siège social : 11 Avenue des 22 Arpents
77230 MOUSSY-LE-NEUF
RCS MEAUX 810 217 224

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 01 NOVEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT ET QUATRE ET LE 01 NOVEMBRE à 14H00

Les associés et le futur associé et gérant de la SARL ABC GARAGE MOUSSY, Société au capital de 10.000€, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le N° 810 217 224 dont le siège social est sis au 11 Avenue des 22 Arpents - 77230 - MOUSSY-LE-NEUF, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège de la société.

Sont présents :

- Monsieur Pascal DUFOUR	350 parts
- Monsieur Kamel BOURAFAI	350 parts
- La SARL TRANSPHARMA Représentée par M. Pascal DUFOUR	300 parts
- Monsieur Mohamed OUAJ (Futur Gérant et Associé)	
TOTAL :	1.000 parts

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Mohamed OUAJ, Futur Gérant et futur associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur les ordres du jour suivants :

ORDRES DU JOUR

- Extension de l'objet social
- Changement de gérant
- Cession de parts sociales
- Modification des statuts

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

1 Une copie de la lettre adressée à chaque associé,
2 Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.
L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée décide d'étendre l'objet social à l'activité de : Grossiste de pièces détachées et fournitures de carrosserie.

Dorénavant, l'objet social de la société est de :
« Entretien, réparation de tous véhicules automobiles et plus généralement toute activité de mécanique auto, tous travaux de carrosserie et de peinture, négoce et location de véhicules automobiles, vente de pièces détachées et accessoires pour l'automobile, grossiste de pièces détachées et fournitures de carrosserie ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide prend acte de la démission de la gérance de Monsieur Pascal DUFOUR, à compter de ce jour.

L'assemblée décide de nommer Gérant, Monsieur Mohamed OUAJ en remplacement de Monsieur Pascal DUFOUR, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Monsieur Pascal DUFOUR souhaite céder 350 parts à Monsieur Mohamed OUAJ.
Monsieur Kamel BOURAFAI souhaite céder 350 parts à Monsieur Mohamed OUAJ.
La SARL TRANSPHARMA souhaite céder 300 parts à Monsieur Mohamed OUAJ.

La nouvelle répartition du capital sera la suivante :

- Monsieur Mohamed OUAJ : 1.000 parts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de modifier les statuts en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur Mohamed OUAJ pour effectuer toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et l'ensemble des associés.

[redacted]

[redacted]